

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2020_4_1

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune ORADOUR

Séance du 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de m. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BAILLARGEAU Olivier, M. BERTRAND Pascal, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MONToux Carole, M. SICARD Eric, M SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) :

Mme MAUFRAS Angélique

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le maire présente au conseil la possibilité de modifier les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes.

Les taux sont donc les suivants :

- Taxe foncière bâti = 17.53%
- Taxe foncière non bâti = 35.67%
- CFE = 21.13%

OBJET :**Vote des taux
d'imposition**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

